



DECLARATION DES PRESIDENTS

DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

La Palma, le 15 octobre 2002

La 8^{ème} Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, réunie le 15 octobre 2002 à LA PALMA:

- Exprime ses plus vifs remerciements à M. Michel Barnier, Commissaire Européen, pour sa participation à ses travaux et l'intérêt personnel qu'il porte à leurs Régions dans l'exercice du mandat que lui a confié le Président de la Commission Européenne.
- Remercie le Président de la Commission, M. Romano Prodi et le Président de la Convention Européenne, M. Valéry Giscard d'Estaing, de la disponibilité et de la qualité d'écoute dont ils ont fait preuve lors de leurs rencontres respectives les 2 et 3 octobre avec de Président de leur Conférence.
- Remercie le Conseil Economique et Social Européen pour le soutien apporté à l'Ultrapériphérie dans son Rapport sur la Stratégie d'avenir pour les Régions Ultrapériphériques.



La 8^{ème} Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, réunie le 15 octobre 2002 à LA PALMA:

- Souligne que ces deux années, le haut niveau de la concertation entre les Régions et leurs Etats a été constructif pour l'avenir de la Ultrapériphérie.
- Témoigne, en particulier, sa reconnaissance aux plus hautes autorités espagnoles, françaises et portugaises, pour leur engagement en faveur des RUP lors du Conseil Européen de Séville.
- Salue la présence à leurs travaux de Mme. Brigitte Girardin, Ministre de l'Outre-mer du Gouvernement française du représentant du Ministère des Affaires Etrangères d'Espagne.



1. Aux frontières actives de l'Europe, les RUP participent à la prise de conscience du monde nouveau qui émerge: un monde interdépendant mais éclaté, une planète -bien commun de l'humanité - mais fragile, une mondialisation qui recherche des formes de gouvernance, une globalisation qui doit assurer un développement équitable, le respect des cultures et des identités, la préservation des ressources pour s'inscrire dans le développement durable.
2. Dans ce contexte, l'avenir de l'Europe se construit au sein de la Convention, puis de la CIG.

L'Europe se trouve à un carrefour:

- sur le plan interne, l'unification en marche doit s'inscrire dans le cadre du modèle européen, qui combine concurrence et solidarité.
- sur le plan démocratique, la proximité, l'efficacité et la transparence constituent les exigences de l'adhésion des citoyens au projet européen.
- sur le plan international, l'Europe a les capacités pour oeuvrer à une mondialisation maîtrisée selon les principes de l'éthique et gouvernée par des règles communes à tous.

3. Parce qu'elles sont acteurs de l'Union Européenne, les RUP adhèrent aux objectifs et aux principes d'action qui doivent permettre de faire jouer à l'Europe un rôle éminent et original, conforme à ses valeurs dans le nouvel ordre planétaire. A l'interface de deux espaces, les RUP, offrent à l'Union Européenne un atout unique pour promouvoir un co-développement durable, solidaire et social, et conforter la stabilité dans le monde.

Les RUP constituent des pôles de stabilité relative dans des zones en grande difficulté qui provoquent des mouvements migratoires massifs difficiles à gérer.



Les RUP demandent à l'Union d'apporter une réponse adéquate face à l'immigration illégale, conséquence des défis de la mondialisation, et d'intensifier parallèlement sa politique de coopération vis-à-vis de ces pays. C'est l'une des conditions de la paix dans le monde.

4. Amorcée dès 1957 dans le Traité de Rome, au niveau des DOM français, la reconnaissance de la dimension ultrapériphérique a été consacrée dans le Traité d'Amsterdam en 1997.

Reconnue dans chaque constitution nationale cette place doit être garantie au niveau le plus élevé du nouvel ordre juridique européen, pour être conforme aux principes de spécificité et de subsidiarité: l'avenir de l'ultrapériphérie se joue en ce moment.

5. Les présidents de RUP demandent dès lors à leur État et d'une manière plus générale aux membres de la Convention de veiller à consacrer la place de l'ultrapériphérie au sein de la future "Constitution Européenne".

Ils présenteront, en ce sens, à la Convention une contribution.

6. Le rapport que la Commission s'est engagé à réaliser courant 2003 (point 58 du Conseil Européen de Séville) sera d'autant plus stratégique qu'il interviendra également au moment de la redéfinition des politiques européennes qui affectent le plus nos territoires (PAC, PCP, Politique de cohésion économique et sociale, négociations commerciales de l'OMC, fin de la première phase des futurs accords APE avec les pays ACP...).

Les transports à la suite de la déclaration de Séville deviennent un élément stratégique du développement des RUP qui doivent connaître une approche nouvelle.



L'approche globale et cohérente pour mettre en oeuvre une politique de développement durable, rappelé lors du conseil Européen de Séville constitue dès lors la méthode appropriée pour nos régions.

7. Dans ce contexte les Présidents de RUP souhaitent apporter leur pleine contribution à ces travaux en engageant dès à présent:

- une évaluation de la mise en oeuvre de l'article 299-2 au regard des objectifs de leur Mémorandum de Cayenne (Mars 1999), et des objectifs des Institutions Européennes.
- une évaluation des impacts majeurs liés à l'élargissement, aux négociations internationales notamment commerciales et une actualisation de leurs atouts endogènes dans le cadre de la stratégie d'ensemble de l'espace européen.

Ces travaux feront l'objet d'une contribution politique à la fin du premier Trimestre 2003.

8. Ils estiment que leur première contribution au débat sur l'avenir de la cohésion économique et sociale donne à la Commission les éléments stratégiques dont elle devrait s'inspirer pour finaliser dans un premier temps les indicateurs qui caractérisent l'ultrapériphérie et dans un deuxième temps pour prendre en compte l'unicité de leur situation.

9. Ils rappellent, dans l'esprit de leur proposition de Cayenne, leur pleine et entière disponibilité pour renforcer le partenariat:

- avec leur État pour collaborer à leurs initiatives communes afin de conforter la place de l'Ultrapériphérie,
- avec la Commission Européenne, notamment avec le groupe Interservices, en particulier pour choisir sur des thèmes prioritaires le recours aux analyses d'impact,

- avec les autres institutions européennes en vue de s'assurer de leur soutien.

10. les Présidents des RUP attirent l'attention sur l'imminence des décisions communautaires qui affecteront soit leurs secteurs traditionnels (réforme à mi parcours de la PAC, réforme de la PCP) soit leur compétitivité (dossiers fiscaux, NTIC, VI Programme cadre de recherche...). A ce titre la nécessité de ne pas affecter de manière disproportionnée leur potentiel traditionnel de développement et de favoriser de manière dynamique et innovante les facteurs qui assureront leur développement durable constituent deux ardues priorités d'action.
11. les Présidents des RUP adoptent le plan d'action joint.
12. La Conférence mandate le Président de la Conférence pour transmettre la présente Déclaration au Président de la Commission Européenne, du Parlement Européen, du Comité des Régions, aussi qu'au Président de la Convention, aux Chefs d'Etats et de Gouvernement concernés, aux députés du Parlement Européen, et aux membres du Comité des Régions issus des Régions Ultrapériphériques, ainsi qu'au Secrétaire Général et au Bureau politique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes.

AÇORES

CANARIAS

GUADELOUPE

Pour la

GUYANE

MADEIRA

MARTINICA

LA REUNION